



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2021 A 19H30

Présents : Mmes, MM. EL HAMINE, BARLET, DUEZ, MERCIER, DILIGENT, PAREZ, BECQUART, LECERF, LENGRAND, DHAUSSY, LEBLANC, LAIR, DUWEZ, HECQ, BOURDON, DOUTRELON, PILLET.

Excusés : M. JULIEN avec pouvoir à M. LAIR, M. DUMAINE avec pouvoir à M. DILIGENT, Mme BEAREZ avec pouvoir à Mme PAREZ, M. GUILBERT avec pouvoir à Mme MERCIER, Mme DELCOURT avec pouvoir à Mme EL HAMINE, Mme ROBERT avec pouvoir à Mme BARLET.

Désignation du secrétaire de séance : L. DHAUSSY

Désignation du secrétaire auxiliaire : D. BLANDIN

Rappel sur les règles de diffusion des séances du Conseil Municipal.

1 - ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE - MME LE MAIRE

Suite à la démission de M. JULIEN de son poste d'adjoint au Maire, Mme le Maire propose de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Elle rappelle que selon l'article 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats de la liste aux élections municipales et peut être différent de celui-ci.

L'ordre de présentation des candidats doit apparaître clairement. Les listes sont bloquées sans possibilité de panachage ou de vote préférentiel.

Lors du décompte des voix, ne peuvent être valides que les bulletins de vote conformes à la liste déposée tant pour les noms des candidats que pour l'ordre de leur présentation.

Sur chacune des listes, qui doivent comprendre autant d'hommes que de femmes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un en cas de liste impaire.

De plus, la Loi engagement et proximité impose dans les communes de 1 000 habitants et plus, la parité chabada même en cas de remplacements d'adjoints en cours de mandat. Pour simplifier, en cas de vacance, il y a lieu de désigner le successeur d'un adjoint par un conseiller de même sexe. Une autre nouveauté est offerte aux conseils municipaux qui peuvent désormais décider que le successeur occupera le même rang que l'élu qu'il remplace dans l'ordre du tableau.

M. HECQ demande à prendre la parole. Il commence son propos en disant que ce qui se passe dans ce conseil est une vaste farce, jamais vu dans l'histoire de la commune. Il reproche à la nouvelle municipalité d'avoir perdu la vice-présidence de l'intercommunalité avec pour lot de consolation une délégation à l'enseignement supérieur. Il dit qu'en l'espace d'une année, la commune est devenue transparente sous prétexte du COVID, que les commissions ne se réunissent jamais, que le maire a augmenté ses indemnités et fait voter une zone de préservation du patrimoine pour son confort personnel. Il ajoute que Mme le Maire a fait appel à une amie grassement rémunérée pour refaire le design du bulletin communal, fait preuve d'amateurisme dans la gestion de l'urbanisme et que le premier adjoint a pris une décision courageuse en démissionnant. Pour terminer, il dit que ce n'est pas de l'élection d'un adjoint qui devrait être à l'ordre du jour mais l'élection d'un Maire. Pour cette raison, le groupe d'opposition ne prendra pas part à cette élection.

Mme le Maire répond à M. HECQ que lors de ces mandatures, de nombreux conseillers municipaux ont également démissionné et que certains élus se sont même vu retirer leurs délégations dont celles auprès de l'intercommunalité.

M. BECQUART rappelle à M. HECQ qu'il a été premier à se servir du prétexte du COVID lors des élections municipales.

M. HECQ répond que les démissions lors des mandatures font partie de la vie normale d'un conseil municipal.

Mme le Maire le remercie de la préciser.

M. HECQ répond que le contexte était différent sous ses mandatures.

Constitution du bureau pour l'élection d'un adjoint :

Le conseil municipal désigne deux candidats au moins pour être assesseurs :

- Fabien LEBLANC
- Anne-Lise LENGAND

Appel à candidature :

- Nicolas DILIGENT

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote. Il fait constater au maire qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le maire constate, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller municipal le dépose lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Eventuellement, le nombre de conseillers n'ayant pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, est enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il est procédé immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes sont comptés.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 5

Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue (sur le nombre de suffrages exprimés) : 10

Nombre de voix pour le candidat au poste d'adjoint : 18

Est élu : Nicolas DILIGENT

M. DILIGENT tient à faire une déclaration.

Il remercie les conseillers qui l'ont élu au fonctions d'Adjoint au Maire.

Il dit avoir découvert le mandat de conseiller municipal il y a maintenant 1an et demi, que le vision d'un Maire engagé, sincère, désintéressé et toujours disponible pour ses concitoyens a suscité en lui l'envie de s'engager encore plus pour la commune. Il sait l'honneur qui lui est fait en le nommant adjoint et va se mettre rapidement au travail pour être digne de la fonction.

Il est proposé au Conseil Municipal de définir l'ordre du tableau des élus comme suit :

1er adjoint Mme Emmanuelle BARLET

2ème adjoint M. Christian DUEZ

3ème adjoint Mme Valérie MERCIER

4ème adjoint M. Nicolas DILIGENT

Conseillers en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
23	17	23	17	0	6

2- COMPOSITION DES COMMISSIONS FACULTATIVES - MME LE MAIRE

Suite à la démission de 3 conseillers du groupe minoritaire, des sièges sont vacants au sein des commissions facultatives. Il est proposé à l'équipe d'opposition d'occuper ces sièges.

Commission travaux :

- Christian DUEZ
- Nicolas DILIGENT
- Bernard DUMAINE
- Antoine BECQUART
- Anne-Lise LENGRAND
- Jean-Pierre JULIEN
- David HECQ
- **Dominique BOURDON**

Commission finances :

- Jean-Pierre JULIEN
- Eric GUILBERT
- Nicolas DILIGENT
- Bernard DUMAINE
- Christian DUEZ
- David HECQ
- **Dominique BOURDON**

Commission communication :

- Emmanuelle BARLET
- Grégoire LAIR
- Elodie ROBERT
- Martine PAREZ
- Solange BEAREZ
- David HECQ
- **Dominique BOURDON**

Commission culture :

- Valérie MERCIER
- Emmanuelle BARLET
- Audrey DELCOURT
- Eric GUILBERT
- Solange BEAREZ
- **Maryse DOUTRELON**
- Fabrice DUWEZ

Commission urbanisme
et environnement

- Jean-Pierre JULIEN
- Anne-Lise LENGRAND
- Antoine BECQUART
- Christian DUEZ
- Anne-Sophie LECERF
- David HECQ
- **Maryse DOUTRELON**

Commission affaires scolaires :

- Emmanuelle BARLET
- Fabien LEBLANC
- Elodie ROBERT
- Grégoire LAIR
- Laurent DHAUSSY
- **Fabrice DUWEZ**
- **Betty PILLET**

Commission cohésion sociale :

- Valérie MERCIER
- Anne-Sophie LECERF
- Audrey DELCOURT
- Laurent DHAUSSY
- Grégoire LAIR
- **Betty PILLET**
- Fabrice DUWEZ

Conseillers en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
23	17	23	23	0	0

3 - QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 20h14.